Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le NCAISE

ID: 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_3-DE



MÉTROPOLE DE LYON

### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 19 novembre 2021

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le 10 novembre 2021

Présidente : Madame Hélène GEOFFROY, La Maire

Secrétaire de séance : Madame Nadia LAKEHAL

# Membres présents à la séance :

GEOFFROY. Stéphane GOMEZ, Matthieu Hélène FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS. Nassima KAOUAH. Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD -ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

# Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI Antoinette ATTO à Muriel LECERF Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ Fréderic KIZILDAG à Nadia LAKEHAL Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA Sacha FORCA à Christine BERTIN

Membres absents:

**Audrey WATRELOT** 

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT		Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet:

-----

Recensement de la population 2022

V\_DEL\_211119\_3

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_3-DE

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_3-DE

# Rapport de Madame GAHROURI,

# Mesdames, Messieurs,

Le recensement de la population permet de connaître la population nationale, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

Les données réactualisées et publiées annuellement permettent :

- aux administrations et collectivités locales de suivre les évolutions socio-démographique et d'adapter l'offre : crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs, transports, etc., et de préparer les politiques locales ;
- aux professionnels publics et privés de mieux connaître le parc de logements ;
- aux entreprises d'avoir des données précises pour mieux connaître leur marché potentiel ou les disponibilités de main-d'œuvre sur un secteur géographique donné ;
- aux associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine sanitaire, social, éducatif ou culturel, de mieux agir selon les besoins de la population.

Les données de la population 2018 de Vaulx-en-Velin sont 50 823 habitants. Elles sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En partenariat avec la commune, l'INSEE organise cette année l'enquête de recensement de la population du 20 janvier au 26 février 2022.

Pour mémoire, le recensement n'a pas pu avoir lieu en 2021 du fait de la pandémie.

Pour effectuer la collecte des données sur le territoire de la commune, il est nécessaire de recruter et de rémunérer des agents recenseurs qui recenseront environ 1 650 logements et plus de 3 000 personnes.

Les frais de déplacement pour le recensement de la population à l'intérieur du territoire de la commune seront indemnisés à hauteur du tarif d'un abonnement TCL permanent, conformément à la délibération du 13 octobre 2010.

Une dotation forfaitaire pour assurer l'organisation de cette enquête, sera versée par l'État avant la fin du premier semestre 2022. L'an dernier, elle s'élevait à 8 645 euros.

# En conséquence, je vous propose :

- ▶ de recruter 10 agents recenseurs ;
- ▶ de fixer la rémunération brute de ces agents à 1,40 € par feuille de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 069-216902569-20211119-V\_DEL\_211119\_3-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article R.2151-1 du CGCT relatif à la population d'une commune ;

**Considérant** que pour l'année 2022, le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 26 février 2022 ;

**Considérant** le nombre de logements à recenser : 8% des logements existants soit environ 1650, et la période restreinte pour mener à bien la collecte ;

**Entendu** le rapport présenté le 19 novembre 2021 par Madame Charazède GAHROURI, conseillère, déléguée à l'Accueil des usagers, aux Démarches d'État Civil et à l'Accueil des nouveaux habitants ;

# Après avoir délibéré, décide :

- ▶ de recruter 10 agents recenseurs ;
- ▶ de fixer la rémunération brute de ces agents à 1,40 € par feuille de logement et 2,00 € par bulletin individuel.

Nombre de suffrages exprimés : 42	
Votes Pour : 42	
Votes Contre : 0	
Abstention: 0	
Sans participation : 0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#